

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**

**PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE**

**CANTON DE GIF-SUR-YVETTE**  
**SR/CP**

-----

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 DECEMBRE 2018**

-----

Le dix-sept décembre de l'an deux mille dix-huit à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le onze décembre de l'an deux mille dix-huit conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme KERNY-BONFAIT, M. ATTAF, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DUBOC, M. PIOT, M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FOUCAULT à M. JOLY  
Mme LIBONG à Mme LEGOFF  
M. CHARLES à M. MORDEFROID  
M. PANCRAZI à M. DOSSMANN  
M. LEFEVRE à M. DELORT  
Mme GIRI à M. YAHIEL

**ABSENTS :**

M. LARNICOL  
Mme BARBET  
Mme DE CHABALIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. DELORT

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique avoir reçu une question écrite de Monsieur PEPERS pour Union pour Verrières (UPV) et deux questions écrites de Monsieur GRISSOLANGE pour Verrières Ville Ouverte (VVO) qui seront abordées en fin de séance.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

### DESIGNE

- Monsieur Jean-Louis DELORT secrétaire de séance,

### DESIGNE

- Monsieur Didier MILLET, en remplacement d'Anne BARBET, au sein de la commission Commerces de proximité, artisanat et marché forain,

### PROCEDE

- à l'élection au scrutin secret d'une liste de huit représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale. Aucune autre liste n'est proposée. Il est donc procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	30

La liste suivante est élue par 30 voix pour afin de siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

#### Liste de la majorité :

Madame Elisabeth ROQUAIN, Madame Marie-Josiane DEGERIT, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Madame Anne KERNY-BONFAIT, Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE, Madame Marie-Paule OCTAU, Madame Christine DUBOC

#### Liste de l'opposition :

Monsieur Dominique GRISSOLANGE

### PREND ACTE

- du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) en date du 15 novembre 2018 de la Communauté de Paris-Saclay (CPS),

### DECIDE

- la création d'un poste de Directeur général des services,

### **DECIDE, par 29 voix pour et 1 abstention (M. GRISSOLANGE),**

- d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le nouveau régime indemnitaire au profit :
  - des fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel,
  - des agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel, dès lors qu'ils occupent un emploi permanent de la collectivité,
  - des agents contractuels recrutés sur la base des articles 3-3 1° et 2°, 38, 110 et 110-1 de la loi n°84-53 sus évoquée,
  - des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3-1 de la loi n°84-53 en remplacement d'un agent fonctionnaire ou contractuel momentanément absent.

- de définir les modalités de versement du régime indemnitaire ainsi qu'il suit :
  - l'autorité territoriale fixe les attributions individuelles dans la limite du maximum prévu par la réglementation en vigueur et selon les critères suivants :
    - o **l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)** pour laquelle le montant applicable sera fonction :
      - de l'encadrement, la coordination, le pilotage ou la conception ;
      - de la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
      - des sujétions particulières.
    - o **le complément indemnitaire annuel (CIA)** indexé sur l'évaluation annuelle, variable en fonction de 4 grandes catégories. Elle passe systématiquement par l'entretien individuel d'évaluation annuel,
  - le versement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué mensuellement au prorata du temps de travail,
  - le régime indemnitaire ainsi défini suit automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique et de la réglementation sur laquelle il repose.
- que la prime variable est modulée en cas d'indisponibilité physique et de sanction disciplinaire, comme suit :

Type d'absence	Versement du Régime Indemnitaire (IFSE+CIA)	Retenues sur Régime Indemnitaire (IFSE+CIA)
Maladie ordinaire + jours enfants malades (au-delà de 6 jours)	En totalité si moins de 20 jours calendaires cumulés d'arrêt sur 12 mois glissants	1/30° de retenue par jour d'absence après un délai de carence de 20 jours calendaires sur 12 mois glissants
Accidents de service, maladie professionnelle	En totalité jusqu'au 90° jour inclus	Non versement à partir du 91° jour et jusqu'à la reprise du travail
Accident de trajet	En totalité si moins de 20 jours calendaires cumulés d'arrêt sur 12 mois glissants	1/30° de retenue par jour d'absence après un délai de carence de 20 jours calendaires sur 12 mois glissants
Congé de Longue Maladie (CLM) Congé de Longue Durée (CLD) Congé de Grave Maladie (CGM)	Pendant la période de maladie ordinaire qui précède l'ouverture du CLM/CLD/CGM, dans la limite de la règle applicable à la maladie ordinaire	Non versement du RI à la date de la décision qui ouvre le droit au CLM, CLD ou CGM

Sont exclus les hospitalisations (agents et enfants), la première convalescence qui suit cette hospitalisation ainsi que les arrêts maladies liés à la grossesse déclarée, à la maternité, à la paternité et au congé d'adoption.

Type de sanction	Durée de la retenue du CIA à compter de la notification de la sanction
Sanctions du 1 <sup>er</sup> groupe : - Avertissement - Blâme - Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours	- 1 mois - 3 mois - 6 mois
Sanctions du 2 <sup>ème</sup> groupe : - Abaissement d'échelon - Exclusion temporaire de fonctions d'une durée de 4 à 15 jours	- 9 mois
Sanctions du 3 <sup>ème</sup> groupe : - Rétrogradation - Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 6 mois	- 1 an

- qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le régime indemnitaire dont bénéficie le personnel de la Ville de Verrières-le-Buisson, est basé sur les délibérations antérieures est abrogé, sauf :

- le complément de salaire institué depuis 1974,
- l'indemnité de chaussures et de petit équipement (délibération n°194/99 du 22 novembre 1999,
- l'indemnité complémentaire pour élections (délibération n°39/2004 du 1<sup>er</sup> mars 2004),
- l'ensemble des primes et indemnités non remplacées par le RIFSEEP et cumulables avec ce dernier.

## DECIDE

- d'attribuer, au titre de l'année 2019, les subventions d'un montant inférieur à 10 000 € aux associations dont la liste est jointe au présent procès-verbal par 26 voix pour et 4 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN et Mme GIRI),
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 275 000 € à l'association du Trait d'Union au titre de l'année 2019,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 500 € à l'association des Familles au titre de l'année 2019,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 000 € à l'association V2i au titre de l'année 2019 par 29 voix pour et 1 abstention (Mme FOUCAULT),
- d'attribuer une subvention forfaitaire d'un montant de 23 000 € au Groupe Scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2019 par 25 voix pour et 5 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE),
- d'attribuer une subvention d'un montant de 275 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2019,

**AUTORISER**

- la cession à l'association TRIADE 91 de cinq véhicules au prix de 1€ symbolique, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tous les documents afférents à cette cession,

**DECIDER**

- d'admettre en non-valeur un montant total de 21 371,98 € pour les créances irrécouvrées par 29 voix pour et 1 voix contre (M. PEPERS),

**ADOPTÉ**

- le budget primitif 2019 de la commune de Verrières-le-Buisson par 25 voix pour et 5 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE),

**FIXE**

- les taux d'impôts locaux pour l'année 2019 par 29 voix pour et 1 abstention (M. GRISSOLANGE),

**DECIDE**

- de fixer les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour lesquels la commune a la liberté d'en fixer les montants,
- d'attribuer une subvention aux copropriétés, ayant conventionné avec la commune, pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale par 25 voix pour (Mme LEGOFF, Mme KERNY-BONFAIT, Mme DEGERIT, Mme BOULER et Monsieur PIOT ne prenant pas part au vote), Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- d'allouer une indemnité dite « *indemnité de conseil* » d'un montant de 2 892,36 € nets au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de Palaiseau par 20 voix pour, 1 voix contre (M. PEPERS) et 9 abstentions (M. MORDEFROID, M. TREBULLE, M. ZAKARIAN, M. CHARLES, M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE),

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer la convention entre la Communauté Paris-Saclay pour une subvention pour surcharge foncière au titre de la politique du logement,
- Monsieur le Maire à valider le contrat n°86769 proposé à Emmaüs Habitat par la Caisse des Dépôts et Consignations et à signer tout document afférent à la présente garantie d'emprunt par 28 voix pour (M. ATTAFF et M. YAHIEL ne prenant pas part au vote),
- Monsieur le Maire à valider et à signer un avenant de réaménagement n°85527 afin de réitérer sa garantie d'emprunt auprès de CDC Habitat (ex EFIDIS),

**ADOPTÉ**

- une motion relative au soutien du projet du Pacte Finance-Climat porté par des personnalités issues de la société civile comme politique, nationales et internationales.

*Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés*

### **PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

- N°244 Signature d'un contrat de prestation avec l'Association C3X EVENEMENTIEL dans le cadre de la soirée de clôture des rencontres Cinessonne, pour un concert de rock, le dimanche 25 novembre à 19h30 dans le hall de l'Espace Bernard Mantiennne pour un montant de 300 € TTC,
- N°245 Signature d'un contrat de vente pour la conception et la réalisation d'un spectacle avec l'association Why Note pour la représentation du spectacle de Boogie-Blues les 18 et 19 janvier 2019 à 20h45 à l'Espace Bernard Mantiennne pour un montant de 11 500 € TTC,
- N°246 Convention avec la Résidence Autonomie Arpavie de la fontaine pour le prêt à titre gracieux de vaisselle pour l'organisation de son repas de Noël,
- N°247 Signature d'un marché de reprise de dix concessions funéraires arrivées à échéance depuis plus de deux ans dans le cimetière du Village avec la société ALVES pour un montant de 11 760 € TTC,
- N°248 Signature d'un contrat de partenariat à titre gracieux avec un ensemble d'artistes dans le cadre de l'exposition « La photo en noir et blanc » qui se déroulera du 18 janvier au 10 février 2019 à l'Orangerie – Espace Tourlière,
- N°249 Signature d'un contrat de cession des droits de représentation avec l'association Tac Tac Production pour la représentation du spectacle « Un peu pluche » les mercredi 20 et jeudi 21 février 2019 à l'Espace Bernard Mantiennne pour un montant de 3 691,60 € TTC,
- N°250 Abroge et remplace la décision n°245 : signature d'un contrat de vente pour la conception et la réalisation d'un spectacle avec l'association Why Note pour la représentation du spectacle de Boogie-Blues les 18 et 19 janvier 2019 à 20h45 à l'Espace Bernard Mantiennne pour un montant de 11 500 € TTC,
- N°251 Entretien des arbres de la commune avec la société SMDA pour un montant de 240 000 € TTC,
- N°252 Signature d'un contrat avec l'association Cinessonne pour la présentation des films lors des séances de cinéma du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma de l'année scolaire 2018/2019 à l'Espace Bernard Mantiennne pour un montant de 150 € TTC pour chaque présentation de film,
- N°253 Signature d'une convention tripartite avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et le comptable de la DGFIP pour fixer les modalités de règlement de taxe additionnelle sur les entrées cinématographiques par prélèvement SEPA,

- N°254 Signature d'un contrat de location d'une machine à affranchir et d'une balance de pesée avec la société NEOPOST pour un montant de 960 € HT,
- N°255 Signature d'une convention pour la représentation d'un spectacle de marionnettes « Bouldi et Bouldo fêtent Noël au cirque » à l'accueil périscolaire Clos Fleuri le vendredi 21 décembre 2018 pour un montant de 550 € TTC,
- N°256 Signature d'une convention de mise à disposition d'outil d'animation/exposition entre la médiathèque départementale de l'Essonne et la médiathèque André Malraux dans le cadre du prêt gratuit de l'outil d'animation/exposition « Table interactive rouge-2 » du 15 janvier au 28 février 2019 à la médiathèque André Malraux,
- N°257 Signature d'une convention avec un volontaire dans le cadre du dispositif Tremplin Citoyen mis en place par le département de l'Essonne qui versera 400 € au volontaire,
- N°258 Signature d'un contrat de prestation avec Les Thérèses, pour la présentation du spectacle de contes « Accords de cordes » le samedi 12 janvier 2019 à 18h30 au Moulin de Grais, pour un montant de 700 € TTC,
- N°259 Signature d'une convention pour une animation « Kapla » organisée à l'accueil de loisirs le jeudi 27 décembre 2018 pour un montant de 580 € TTC,
- N°260 Convention avec l'association « Prix Védriars de composition musicale » pour le prêt à titre gracieux de matériel électoral du 14 au 17 décembre 2018,
- N°261 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 73 rue d'Estienne d'Orves du 21 décembre 2018 au 21 décembre 2019 pour un montant de 600,06 € hors charges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

**Le Maire,  
Vice-Président de Paris-Saclay,**

**Thomas JOLY**

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.

**Attribution de subventions de moins de 10 000 € aux associations  
au titre de l'année 2019**

ASSOCIATIONS	Subventions 2019
<b>Au 6574/023 Relations Publiques</b>	
. Amicale Pompiers d'Igny	200 €
. Ville d'Antony (feu d'artifice)	4 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 700 €</b>
<b>Au 6574/820 Environnement et cadre de vie</b>	
. Les Vert-Buissonneurs	450 €
. MAO	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 450 €</b>
<b>Au 6574/20 Ecoles et Collège</b>	
. Association des parents d'élèves de l'école . Notre Dame de l'Assomption (APEENDA)	0 €
. FCPE	0 €
. UDPV	250 €
. FSE collège Jean Moulin	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>750 €</b>
<b>Au 6574/42 Action Jeunes</b>	
. Aumônerie Buissonnière	400 €
. Ateliers de l'environnement	0 €
. Fondation Jeunes	0 €
. La Lucarne	6 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 200 €</b>
<b>Au 6574/41 Sports et Loisirs</b>	
. Basic Jazz	400 €
. Association sportive du Collège Jean Moulin	0 €
. Club Bicross	1 000 €
. La Palme de la Vallée	1 800 €
. Un Regard Nouveau	0 €
. Team Trail Explorer	500 €
. Golf de Verrières	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 200 €</b>
<b>Au 6574/30 Activités Culturelles</b>	
. Arte Musica	6 800 €
. Club ABC	6 000 €
. Comité de Jumelage	5 000 €
. Le Strapontin	1 800 €
. L'Historique de Verrières	500 €
. Tutti Voce	500 €
. Philatélique Club	800 €
. CAVB	200 €
. Prix vedrarias de la composition musicale	3 500 €
. Prix vedrarias de la nouvelle	2 800 €
. Verrières Image	200 €
. Association des artistes de Verrières	200 €
. Théâtre du Grenier	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 700 €</b>

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2019</b>
<b>Au 6574/520 Aide Sociale et Insertion</b>	
. Association Saint André	1 400 €
. Association Familiale catholique de la Vallée de l'Yvette	0 €
.ACPG (anciens combattants)	0 €
. ATD Quart Monde	250 €
. La Chalouette	200 €
. Dynamique Embauche	0 €
. FNACA	200 €
. Ensemble Handicap	700 €
. Secours Catholique	1 800 €
. Secours Populaire Français	1 800 €
. Solidarités Nouvelles pour le Logement	4 300 €
. Vie Libre	100 €
. Zinado 2000	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 250 €</b>
<b>Au 6574/90 Economie Emploi</b>	
.La Fourmilière	0 €
.Pôle Santé de Verrières-le-Buisson	0 €
. Association des commerçants et artisans Verriérois	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GENERAL subventions - de 10 000 €</b>	<b>59 250 €</b>